



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze mars deux mille quinze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 4 mars 2015

Présents : mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, ZOURDOS et messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MESTAYER, MEPLAIN, AUGIER.

Pouvoirs : Monsieur COURTINE à Monsieur MEPLAIN

Nombre de conseillers municipaux : 10

Secrétaire de séance : monsieur Michel BELOT

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2015

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015.
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 21 janvier 2015.

ADHESION ATDA : INFORMATION :

Madame le Maire présente au conseil municipal le coût de la prestation optionnelle voirie de l'ATDA. Elle précise que pour les communes de moins de 300 habitants, le montant de la prestation est égale à 3% des travaux en plus de la cotisation par habitant et souligne que ce montant paraît élevé.

Concernant les projets 2015, ils seront inscrits au prochain budget. D'autres devis seront demandés.

Après discussion, les membres du conseil à l'unanimité **REFUSENT** de prendre l'option voirie à l'ATDA.

DELIBERATION DEMANDANT LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA SECURITE ROUTIERE

Madame le Maire lit aux membres du conseil municipal le courrier de l'UTT de Lapalisse concernant la mise en sécurité des accès riverains et chemins communaux.

Elle souligne que la mise en sécurité des accès est éligible à la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police et propose au conseil municipal de prendre une délibération l'autorisant à demander cette subvention.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la demande de subvention au Conseil général concernant la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES AINES DE LODDES :

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention au club des aînés de Loddes.

Après discussion, les membres du conseil **PREFERENT** pérenniser la mise à disposition de la salle, une fois par mois, à la Mairie de Loddes, à titre gratuit.

TAUX D'IMPOSITION 2015 :

Madame le Maire avise les membres du conseil que, suite à la préparation du budget primitif 2015, elle propose de conserver les taux d'impositions 2014 pour l'année 2015. Elle précise que les taux pratiqués à Loddes sont parmi les plus faibles du département.

Les taux d'impositions se présentent comme suit :

| | |
|--------------------------|----------|
| Taxe d'habitation | : 8,56% |
| Taxe foncière (bâti) | : 6,29% |
| Taxe foncière (non bâti) | : 22,97% |

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** de maintenir inchangés les taux d'impositions pour 2015 et **CHARGENT** Madame le Maire d'en effectuer les modalités.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame le Maire remet aux membres du conseil une documentation détaillée relative au compte administratif 2014 : section de fonctionnement, les détails des dépenses et des recettes, et en section investissement, les détails des dépenses et des recettes ainsi que les détails des opérations d'équipement de l'année 2014.

Elle donne lecture des totaux des mandats et titres émis par articles, puis donne le montant par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et répond aux interrogations des élus.

Madame le Maire quitte la salle à 21h, laisse l'assemblée délibérer sous la présidence de madame Danièle POIVEY, doyenne de l'assemblée, qui demande aux élus d'approuver le compte administratif 2014 qui se présente comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'année 2014 | 83 930.46€ | 31 008.94€ |
| Recettes de l'année 2014 | 132 042.46€ | 16 912.08€ |
| Résultat de l'année 2014 | 48 112.00€ | -14 096.86€ |
| Reste à réaliser 2014 | | |
| Résultat global au 31/12/2014 | 34 015.14€ | |

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte administratif 2014 sans observation particulière.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que le compte de gestion a été établi par monsieur Guy Orard, Trésorier, puis par madame Marie-France Meyer, Trésorière, à la clôture de l'exercice. Ils l'ont visé et certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la commune relatées lors de l'approbation du compte administratif 2014.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte de gestion 2014, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées ainsi que les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation relative à l'affectation des résultats 2014 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 excédent : 48 112.00€.

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 34 015,14€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 14 096.86€.

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 14 096.86€

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** l'affectation du résultat 2014 tel qu'elle est présentée par madame le Maire.

AFFECTATION A L'ARTICLE 6232 : FETES ET CEREMONIES

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité de fixer un montant budgétaire pour l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour l'exercice 2015. Elle précise que lors des précédents budgets primitifs il avait été affecté la somme de 2 000€ à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Elle précise que les dépenses sont les frais de vins d'honneur, de vœux du maire, des cadeaux de mariage ou de naissance, les gerbes pour les cérémonies ou les défunts de Loddes.

En 2013 : affecté 2000 € et dépensé 564,21€

En 2014 : affecté 2000€ et dépensé 1084,67€

Elle propose de mettre la somme de 1500€ pour l'exercice 2015.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **DECIDENT** d'affecter la somme de 1 500€ à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour l'exercice 2015 et **DONNENT** tous pouvoirs administratifs et comptables à madame le Maire, pour la réalisation de cette opération.

BUDGET 2015 : PROPOSITIONS D'ENSEMBLE

Madame le Maire présente différents projets pour l'année 2015 préalablement à la demande de devis.

- Restauration du tableau « le Couronnement d'Epines » ;
- Stabilisation du talus sous l'église ;
- Cimetière : reprise des concessions abandonnées ;
- Opportunité d'acquisition d'un terrain ;
- Travaux de voirie chemin de Bert

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** les propositions d'ensemble 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil général a accepté de modifier les arrêts de bus scolaire en y ajoutant celui des Grands Matrats, tout en gelant l'arrêt de La Vernière.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les élus sont conviés au vin d'honneur des CATM samedi 14 mars à partir de 11h30 à la salle polyvalente.

Madame le Maire précise que le défibrillateur a été installé sur le mur du garage communal et que des formations se tiendront à Loddes, organisées par la communauté de communes courant avril. Les volontaires peuvent s'inscrire dès maintenant en Mairie.

Concernant les élections départementales, madame le Maire rappelle également que le lieu des votes se tiendra désormais à la Mairie de Loddes et que, malgré ce changement, aucune modification des cartes électorales n'aura lieu.

Un administré a demandé la location de la salle polyvalente pendant un mois complet et souhaite une modération du tarif de location. Lors du dernier conseil municipal, les élus avaient compris que l'administré souhaitait tous les week end d'un même mois. Après rectificatif, le conseil municipal décide de fixer le tarif de location au prix de 2000 euros + les charges EDF.

Madame Bernadette DUVERGER informe le conseil que le centre social souhaiterait se rendre à Loddes afin de présenter le projet social pour la période 2015-2018. Les élus ont trouvé l'idée excellente et des propositions de dates vont lui être adressées.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 23h.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

F.ZOURDOS

JM.MESTAYER

A.AUGIER